

Avis de non-responsabilité

Utilisation du compost

Il est à noter que le compost produit au site de compostage de Multitech Environnement et distribué à l'écocentre Arthur-Gagnon, situé au 210, avenue Marcel-Baril à Rouyn-Noranda ne peut PAS être utilisé pour les jardins (aux fins de consommation humaine).

En effet, bien que les résultats d'analyses effectuées sur les échantillons de compost s'avèrent conformes aux normes, le compost n'est pas certifié selon la norme BNQ. La Ville ne peut garantir la conformité de l'ensemble de l'andain de compost produit à partir de la transformation des matières organiques provenant de la collecte des bacs bruns puisque certains contaminants (vitres, métal, plastique, produits dangereux, etc.) peuvent s'y retrouver, en raison d'un mauvais tri à la source chez le citoyen.

La Ville de Rouyn-Noranda se dégage donc de toute responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant de l'utilisation du compost. **De plus, le citoyen s'engage à ne pas utiliser le compost pour la culture destinée à des fins de consommation humaine.**

La Ville rappelle l'importance d'un bon tri des matières organiques afin de maintenir la bonne qualité du compost offert.

Pour information : Ligne Info Visez-Vert, 819 797-7114